

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE « ÉVASION » : ACTUALISATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR, DES TARIFS ET DES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC (8.9)

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mai à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 25
Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **05 mai 2023**
Date d'affichage de la convocation : **05 mai 2023**

Présents : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, GILLET, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENINCK, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames COSSARD, ASSENARE, CETTIER, DA SILVA DIAMANTINO, LUZZI, VUILLIOT, GARNIER-SIMON et Messieurs CADOUX, ROBBEZ, PELLETIER, SIGAUD, LEVITRE, MOLINAS, DUVILLARD, JUILLARD, BOCQUET (conseillers).

Pouvoirs :

Mme VANEL-NORMANDIN donne pouvoir à M. IVANEZ,
Mme HUSSON donne pouvoir à Mme CETTIER,
Mme GIET donne pouvoir à Mme COSSARD,
Mme MARTINOD donne pouvoir à M. DUNAND,
M. MAZET donne pouvoir à M. MOLINAS,
M. VAN VAEREMBERG donne pouvoir à M. PELLETIER,
M. DANGUY donne pouvoir à Mme COURT,
M. DUBOUT donne pouvoir à M. JUILLARD.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU la délibération n° 2018_DEL_052 du 9 avril 2018 créant de nouveaux tarifs à la bibliothèque municipale,

VU la délibération n° 2018_DEL_053 du 9 avril 2018 approuvant le règlement intérieur de la bibliothèque municipale,

VU la décision municipale n° 2022_DEC_217 du 25 novembre 2022 relative aux tarifs municipaux,

VU le règlement intérieur de la bibliothèque en date du 10 avril 2018,

VU le projet de nouvelle convention avec le Département de l'Ain pour le développement de la lecture publique, et la nécessité d'apporter un certain nombre de mises à jour au fonctionnement de la bibliothèque,

VU l'avis favorable des membres de la commission Actions culturelles et Jeunesse, réunis le 5 avril 2023,


VU la note de synthèse,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

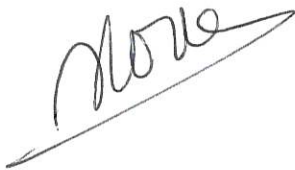
- **ADOpte** le nouveau règlement intérieur de la bibliothèque municipale « Évasion », ci-annexé,
- **APPROUVE** la tarification suivante pour la bibliothèque :
 - Famille résidant à Gex : 18,50€.
 - Famille hors Gex : 25€.
 - Gratuité pour :
 - Moins de 18 ans.
 - Plus de 60 ans.
 - Étudiants.
 - Bénéficiaires de minimas sociaux.
 - Personnes en recherche d'emploi.
 - Professionnels de la petite enfance, enseignants et éducateurs ainsi que professionnels, associations ou services de la collectivité de Gex favorisant l'accès d'un public à la lecture ou à la culture.
- **APPROUVE** les horaires d'ouverture au public de la bibliothèque, comme suit :
 - Lundi : 15h-18h30
 - Mardi : fermé
 - Mercredi : 9h30-11h30 et 15h-18h30
 - Jeudi : 15h-18h30
 - Vendredi : 15h-18h30
 - Samedi : 9h30-11h30
- **CHARGE** Monsieur le maire ou un adjoint délégué de la mise en œuvre de ces décisions.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 17/05/2023
Reçu en préfecture le 17/05/2023
Publié le
ID : 001-210101739-20230516-2023_051_DEL-DE



La secrétaire de séance,
Dominique COURT



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 17 mai 2023 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 17 mai 2023.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 16 mai 2023.

Le maire,
Patrice DUNAND

